

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/05/30/2021031622/justel>

Dossier numéro : 2021-05-30/16

Titre

30 MAI 2021. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 octobre 2007 diminuant les prix de certains médicaments remboursables

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 15-06-2021 page : 62001

Entrée en vigueur : 25-06-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 2, alinéa 6, de l'arrêté royal du 16 octobre 2007 diminuant les prix de certains médicaments remboursables, les mots " le 1er janvier ou le 1er juillet " sont remplacés par les mots " le 1er janvier, 1er avril, 1er juillet ou 1er septembre ".

[Art.](#) 2. Le ministre qui a l'Economie dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.